

Bordeaux, 28 juillet 2026

Communiqué de presse

Incendies : point de situation sur la qualité de l'air et recommandations sur l'utilisation des masques

Point de situation sur la qualité de l'air

Du fait des fumées engendrées par les incendies dans les Landes et en Gironde, la qualité de l'air de la région Nouvelle-Aquitaine est dégradée.

Selon l'ATMO, les seuils d'alerte aux particules fines ont été dépassés hier dans 3 départements (Gironde, Landes et Lot-et-Garonne) et cette alerte sera probablement maintenue aujourd'hui pour la Gironde et les Landes.

En revanche, de premières mesures réalisées hier ne montrent pas, à ce stade, de trace de monoxyde de carbone. Elles seront renouvelées aujourd'hui et dans les prochains jours.

Recommandations sanitaires

Pour les personnes à proximité d'un foyer d'incendie ou à distance mais subissant l'impact des fumées des feux de forêt, qui peuvent évoluer en fonction du vent, les recommandations sont les suivantes :

- Limiter les déplacements et le temps passé à l'extérieur,
- Garder les portes et fenêtres fermées et n'aérer que lorsque les conditions le permettent,
- Veiller à la qualité de l'air de l'intérieur de votre domicile (éviter la cigarette, les bougies, l'encens, etc)
- Occulter les aérations avec des linges humides,
- Se rincer à l'eau claire, et abondamment les yeux, le visage et la peau en cas d'apparition de symptômes cutanés ou oculaires,
- Arrêter les VMC durant les épisodes de fumées,
- Éviter les efforts physiques qui sont à l'origine d'une augmentation de la fréquence respiratoire et donc d'une augmentation de la pénétration des particules et des gaz dans les voies respiratoires,
- Privilégier les transports en commun et le covoiturage
- Surveiller de près les personnes à risques, les personnes âgées et les jeunes enfants.
- Poursuivre son traitement habituel
- En cas de symptômes persistants (respiratoires, ORL, autres manifestations inhabituelles), contactez votre médecin traitant
- En cas de signe de détresse grave, contactez le 15.

Recommandations sur le port du masque

L'ARS Nouvelle-Aquitaine rappelle que, dans ce contexte, le port du masque FFP2 est recommandé **en priorité pour les personnes les plus sensibles aux effets des fumées et de la pollution atmosphérique** :

- **personnes atteintes d'une affection cardio-respiratoire chronique** (notamment asthme ; bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) ; insuffisance respiratoire chronique ; insuffisance cardiaque ; maladie coronaire ; autres pathologies cardio-pulmonaires chroniques) ;
- **avec une affection chronique** (notamment diabète ; immunodépression ; patients dialysés ; affections inflammatoires chroniques ; autres maladies chroniques susceptibles d'accroître la sensibilité aux effets des fumées) ;
- **aux personnes présentant une situation de vulnérabilité au titre de leur situation physiologique** (notamment personnes âgées ; jeunes enfants ; femmes enceintes).

Sont également concernés l'ensemble **des professionnels de santé ainsi que les autres professionnels du soin, de l'accompagnement à domicile, du secours à la personne, des forces de l'ordre exposés aux fumées et/ou aux épisodes de pollution atmosphérique**, y compris lors de leurs déplacements professionnels **et, plus largement, les professionnels exposés dans le cadre de leur activité**^{*1}.

Afin de garantir une **distribution adaptée aux besoins de protection de ces populations, 2 millions de masques issus du stock Etat ont déjà été livrés aux pharmacies**, en sus de leurs propres stocks **en Gironde et des Landes**. 1 million de masques supplémentaires le seront dans la journée du 28 juillet.

De nouveaux approvisionnements sont également prévus ces prochains jours. D'ici mercredi ce seront donc 3,5 millions de masques FFP2 qui auront été livrés.

Pour rappel, le masque doit être porté en étant bien ajusté sur le nez et la bouche. Il doit être remplacé dès qu'il devient humide, sale ou difficile à respirer, et au plus tard après une journée d'utilisation (environ 8h d'utilisation cumulée).

Pour plus d'information concernant les recommandations sanitaires et les conduites à tenir : <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/qualite-de-lair-et-pollution-atmospherique>

Contact presse
ARS Nouvelle-Aquitaine
06 65 24 84 60

¹ Pour les employeurs, les recommandations relatives à la protection des travailleurs, à l'organisation du travail et aux mesures de prévention sont précisées dans la **FAQ du ministère du Travail et des Solidarités "Accompagnement des entreprises dans le cadre des incendies exceptionnels"** »